



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 25 juin 2025



REF : 2025 / 035

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 19

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 22

*L'an **deux mil vingt-cinq**, le 25 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 juin 2025.*

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - M. MARIE - M. NEVEU - M. MATTERA – Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme CHOMPRET

Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Absents : /

Mesdames MARQUELET et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : MODIFICATIONS DES INDEMNITÉS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Le courrier de Madame la Préfète en date du 19 mai 2025, relatif à la constatation que le conseil municipal a élu un nouvel adjoint sans procéder à la désignation du conseiller suivant de la liste, la délibération 2025-29 est annulée, il convient donc de la représenter,

Suite à la nouvelle affectation de Monsieur James TAILLANDIER, en qualité de quatrième adjoint, Monsieur Michel MULLER devient le second conseiller délégué. La répartition des indemnités est arrêtée comme suit :

Élus adjoints	Taux de l'indemnité	Majoration Canton
Monsieur le Maire	45.46 %	15%
1 ^{ère} adjointe Mme JEAN-DIT-PANNEL	16.69 %	15%
2 ^{ième} adjoint M. LAMBERT	16.69 %	15%
3 ^{ème} adjoint Mme DI TULLIO	16.69 %	15%
4 ^{ème} adjoint M. TAILLANDIER	16.69 %	15%
Élus conseillers délégués	Taux de l'indemnité	
1 ^{er} conseiller délégué M. ROZE	6 %	
2 ^{ème} conseiller délégué M. MULLER	6 %	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Ⓢ **De fixer** le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints, et de conseillers délégués comme fixés selon le tableau ci-dessus,
- Ⓢ **Le versement de ces indemnités de fonction** est effectif à compter de la date des arrêtés de délégation ayant acquis le caractère exécutoire,
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de ces indemnités,
- Ⓢ **D'inscrire** au budget les sommes prévues,
- Ⓢ **D'imputer** ces indemnités sur les crédits ouverts au budget primitif au Chapitre 012, la dépense correspondante.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

